

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET N° 72/200 DU 5/5/79
Portant nomination de Monsieur **BALEMBANA** Faustin
Ingénieur d'Agriculture de 1er échelon en qualité
de Directeur de la Promotion de la Production
Agricole de l'Office de Café et de Cacao.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu l'acte n°038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation et fonctionnement des Pouvoirs Publics;

Vu l'ordonnance n°18/78 du 10 Mai 1978 portant création de l'Office de Café et de Cacao;

Vu le décret n°78/477 du 4 Juillet 1978 portant statuts de l'Office de Café et de Cacao;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er.— Monsieur **BALEMBANA** Faustin, Ingénieur d'Agriculture de 1er échelon, précédemment Directeur Régional de la Régie Nationale des Palmeraies du Congo (RNPC) est nommé Directeur de la Promotion de la Production Agricole de l'Office de Café et de Cacao.

Article 2.— Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

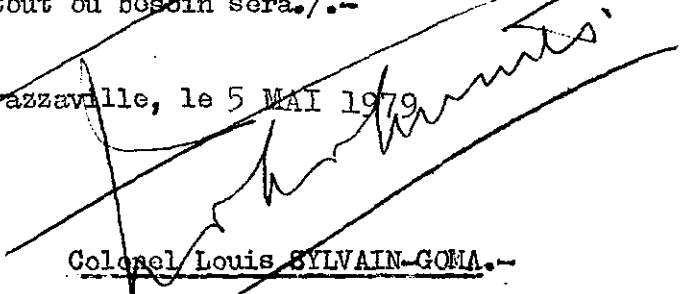
Article 3.— Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./--

Brazzaville, le 5 MAI 1979

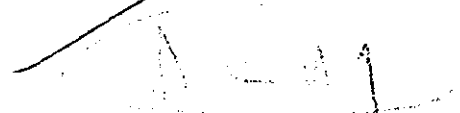
Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

Le Ministre de l'Economie Rurale,


Jean ITADI.--


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.--

Le Ministre des Finances,


Henri LOPES.--

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux,


Victor TAMBA-TAMBA.--